

AIPR

Autorisation d'intervention
à proximité des réseaux

 Manutention
Levage

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement, la réglementation prévoit une **autorisation d'intervention à proximité des réseaux** souterrains, aériens et subaquatiques. Aujourd'hui, la France compte **4 millions de kilomètres de réseaux**, 1/3 aériens (1 325 000 km) 2/3 enterrés ou subaquatiques (2 725 000 km).
Une obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux sera applicable au 1^{er} janvier 2018.



#1 POUR QUI ?

// L'OPÉRATEUR

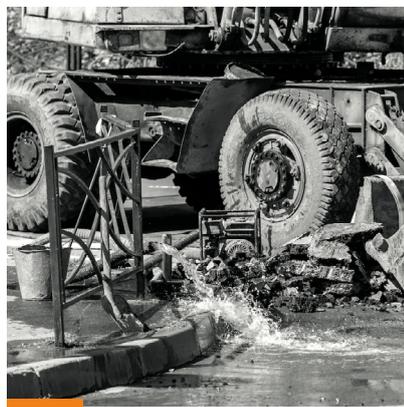
Salarié de l'entreprise directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

// L'ENCADRANT

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (*chef de chantier, conducteur de travaux*).

// LE CONCEPTEUR

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.



#2 POURQUOI ?

Limiter au maximum la détérioration des différents réseaux lors des travaux et les dommages aux personnes.



Cliquez [\[ici\]](#) pour voir la vidéo



Retrouvez toutes nos vidéos sur notre chaîne YOUTUBE :
Si2P





#3 QUI DÉLIVRE ?

// VOUS ÊTES EMPLOYEUR

Vous êtes employeur d'une personne qui doit intervenir à proximité des réseaux :

> Vous devez délivrer une AIPR à la personne « concepteur, encadrant ou opérateur ».

// VOUS ÊTES RESPONSABLE D'UN PROJET

Vous vous assurez de la formation et de la qualification minimale nécessaire et le cas échéant de la disponibilité de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux correspondante conformément l'Article R554-31 du code de l'environnement.

#4 COMMENT ?

// NOUS CONTACTER

> Pour passer l'examen opérateur, encadrant ou concepteur encadré par l'État par QCM dans un de nos centres agréé par le MEEM.

> Poursuivre une formation préparatoire à l'examen et passer l'examen. Encadré par l'État.

// LES SOLUTIONS Si2P

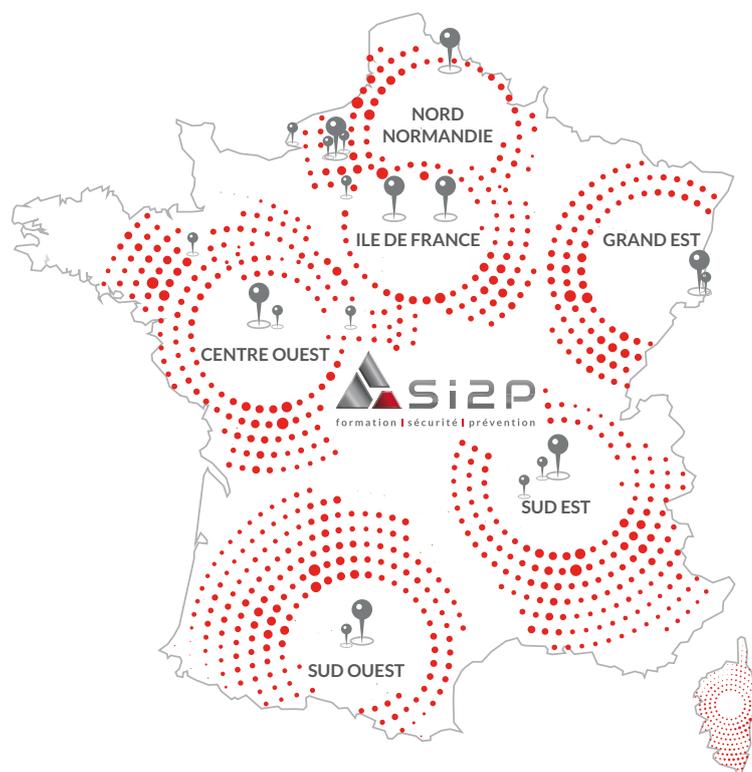
- > Le programme **ENCADRANT**
- > Le programme **CONCEPTEUR**
- > Le programme **OPÉRATEUR**

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter.



Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34